

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation ACTE N° BC-20190909-021

du 09 septembre 2019

n°021

page 1/2

EXTRAIT:

**GRAND
CHATELLERAULT**
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

membres en exercice : 26

PRESENTS (23) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme BARREAU, Mme AZIHARI, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINÉ, M. DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, Mme DE COURREGES, M.GAUTHIER, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS (1) : M. PICHON donne pouvoir à M. DAGUISÉ

EXCUSES (1) : M. BARBOT

Nom du secrétaire de séance : Évelyne AZIHARI

RAPPORTEUR : Madame Évelyne AZIHARI

OBJET : Avenant n° 3 au marché M18-119 lot 2 relatif au contrat d'exploitation des installations de chauffage, climatisation, ventilation, eau chaude sanitaire pour la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault, la ville de Châtellerault et son CCAS.

Grand Châtellerault, en qualité de coordonnateur d'un groupement de commandes réunissant la commune de Châtellerault et le CCAS de Châtellerault, a notifié le marché M18-119 - lot 2, pour l'exploitation des installations de chauffage, climatisation, ventilation, eau chaude sanitaire le 6 août 2018 à la société Hervé Thermique. A cette date, les installations de chauffage de :

- La médiathèque de Naintré – échéance contrat 31/08/2019,
- La bibliothèque de Cenon-sur-vienne – échéance contrat 03/11/19,
- La bibliothèque d'Archigny – échéance contrat 31/08/2019,
- La bibliothèque d'Availles-en-châtellerault – échéance contrat 31/08/2019,
- La bibliothèque de Lencloître – échéance contrat 30/09/2019,
- La bibliothèque de Bonneuil-Matours – échéance contrat 31/08/ 20 19,
- La bibliothèque de Vouneuil-sur-Vienne – échéance contrat 31/08/2019.

étaient couverts par des contrats passés avec d'autres entreprises et ne pouvaient être résiliés . Il était donc prévu d'intégrer ces sites dans le marché M 18-119 à l'échéance des contrats en cours . Un avenant au marché M 118-119 est nécessaire pour effectuer cette opération . Les prestations concernées démarreront le 1^{er} octobre 2019 pour chacun des sites et pour une durée de 5 ans. Le montant des nouvelles prestations P2/P3 est intégré au contrat suivant détail précisé dans l'avenant.

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU les articles L 2113-6 et suivants du Code de la commande publique, relatifs aux groupements de commandes,

VU l'article R 2124-2 du code de la commande publique relatif aux appels d'offres,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation ACTE N° BC-20190909-021

du 09 septembre 2019

n°021

page 2/2

VU l'article 3 alinéa II. 2 .3 des statuts de Grand Châtellerault portant sur la compétence « soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie»,

VU la délibération n° 10 du bureau communautaire du 26 février 2018, relative à la formation d'un groupement de commandes entre la Ville de Châtellerault, Grand Châtellerault (Communauté d'agglomération de Grand Châtellerault) et le C.C.A.S (Centre communal d'action sociale) de Châtellerault et à la signature du marché.

CONSIDERANT que l'avenant au marché est nécessaire pour y intégrer des nouveaux sites et pour permettre le versement des sommes correspondant au P2 et au P3,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide d'autoriser le président, ou son représentant, à signer l'avenant n° 3 au marché M18-119 lot 2 du contrat d'exploitation des installations de chauffage avec l'exploitant auquel le marché a été notifié, à savoir Hervé Thermique.

Vote : Adopté à l'unanimité

POUR :

CONTRE :

ABSTENTIONS :

NE PREND PAS PART AU VOTE :